



## CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

En tant que membre en règle du club de tir les Castors de Charlesbourg inc. Vous êtes convoqué à l'assemblée générale annuelle du club qui se tiendra le **lundi 26 janvier, 19 heures**, au club de tir même. 29, rue Marie-de-l'Incarnation Québec

Pour des fins d'admission et d'identification à la salle, vous devrez présenter votre carte de membre valide. Seuls les membres du club de tir seront admis à l'assemblée.

**Vous devrez avoir au préalable récupéré votre carte de membre à l'accueil au club de tir, car elles ne seront pas disponibles au moment de l'assemblée.**

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Vérification de la régularité de l'avis de convocation et du quorum
4. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 janvier 2025
5. Rapport du trésorier, plan stratégique 2026-2030 et approbation du rapport financier
6. Rapport des administrateurs
7. Rapport du comité de mise en candidature
  - a. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
  - b. Nomination du ou des scrutateurs
  - c. Élection des administrateurs
8. Rapport des orientations de l'année à venir
9. Varia
  - a. Varia ouvert : Sujets à titre informatif seulement (voir note 1)
  - b. Varia fermé : aucun sujet avec prise de décision (vote) n'a été présenté le 1er novembre dernier.
10. Levée de l'assemblée

Note 1 : L'inscription pour les points d'information sera possible jusqu'à 30 minutes avant l'ouverture de l'AGA.

### AVIS D'ÉLECTION

Il y aura élection à deux (2) postes d'administrateurs; **président et secrétaire**. Les membres intéressés à poser leur candidature doivent remplir les conditions suivantes :

- Être membre en règle du club et avoir 18 ans révolus à la date de l'AGA.
- Être appuyé par deux (2) membres en règle,
- Avoir fait partie du CA ou d'un comité de tir au club de tir les Castors de Charlesbourg inc. pour une période totale de deux (2) ans durant les cinq (5) dernières années.
- Le bulletin de candidature doit être remis au responsable des candidatures au plus tard le 19 janvier 2026 à l'adresse suivante : Club de tir les Castors de Charlesbourg inc. 29, rue Marie-de-l'Incarnation, Québec, QC G1N 3E5 ou bien par courriel à : [commercial@tir-castors.com](mailto:commercial@tir-castors.com) avec la mention «Mise en candidature»

**BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE  
(ADMINISTRATEUR)**

Je \_\_\_\_\_, membre no. \_\_\_\_\_ désire poser ma candidature au poste de \_\_\_\_\_ au club de tir les Castors de Charlesbourg inc.

Je déclare avoir pris connaissance et satisfaire aux exigences d'admissibilité à ce poste.

Signature: \_\_\_\_\_ date: \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Je suis appuyé par: \_\_\_\_\_, membre no. \_\_\_\_\_  
et par: \_\_\_\_\_, membre no. \_\_\_\_\_

Reçu par: \_\_\_\_\_ date: \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

---